



**CONCOURS DE PROJETS EN PROCEDURE SUR INVITATION POUR
LA TRANSFORMATION, L'EXTENSION ET LA RENOVATION
DE LA SALLE DE L'ABEILLE
A RIDDES**

RAPPORT DU JURY / MARS 2019

MANDANT / MAITRE DE L'OUVRAGE / ORGANISATEUR

Le présent concours de projets est organisé par la Commune de Riddes, mandant et maître de l'ouvrage en collaboration avec le Service des Bâtiments, Monuments et Archéologie.

Le secrétariat du concours est assumé par la commune de Riddes.

SITUATION ACTUELLE, INTENTIONS DU M. O. OBJECTIF DU CONCOURS

La salle de l'Abeille, située à l'entrée Ouest du village de Riddes, a été construite en 1958 et une annexe y a été ajoutée en 1962. Elle a de tout temps favorisé la cohésion sociale du village, car c'est là que ce sont déroulées et se déroulent encore une grande partie des activités sociales et culturelles du village. Vecteur d'une cohésion sociale même au-delà des frontières communales, cette fonction se doit d'être préservée voir même renforcée. C'est l'un des objectifs poursuivis dans le cadre de ce projet de rénovation.

La salle de l'Abeille comporte plusieurs espaces affectés à différentes activités. Ces derniers sont répartis sur de nombreux niveaux distincts. Dans la partie Nord qui correspond à la salle de spectacle principale, on trouve un balcon surélevé pour les spectateurs à l'Ouest ainsi qu'une scène à l'Est. Dans la partie Sud, le bâtiment comprend une salle de gymnastique et une salle de lutte au niveau inférieur ainsi qu'une galerie et une salle de répétition dans les niveaux supérieurs. A noter que les salles de lutte et de répétition font partie de l'annexe.

A ce jour, la salle de l'Abeille est utilisée par la fanfare éponyme pour ses répétitions. Elle permet également aux sociétés locales riddannes d'organiser diverses manifestations en lien avec leurs activités (loto, concert annuel, soirées annuelles, souper de soutien, festival de fanfares, etc.). Elle est également louée à divers autres fins privées (expositions, concert de musique, etc.).

Le mandant et maître de l'ouvrage, soit la Commune de Riddes souhaite bénéficier d'une salle multifonction et modulable, susceptible de répondre aux besoins des sociétés locales. La transformation et le réaménagement de ce site devra permettre une modularité plus grande pour une meilleure adaptation future. Les différentes salles devront ainsi être entièrement modulables.

GENRE DE CONCOURS ET PROCEDURE

Le présent concours est un concours de projets d'architecture à un degré en procédure par invitation selon les articles 3.1.b ; 3.3 et 8.1 du règlement SIA 142, édition 2009 ainsi que d'un marché de service au sens de l'art. 6 alinéa c, d'une procédure sur invitation selon l'art. 12 alinéa b^{bis} de l'AIMP du 25 novembre 1994 (état 01.07.2010) et l'art. 11 de la Loi concernant l'adhésion du canton du Valais à l'accord intercantonal sur les marchés publics du 8 mai 2003 (état 01.01.2012).

RECONNAISSANCE DES CONDITIONS DU CONCOURS

La participation au présent concours implique pour le Maître de l'ouvrage, le Jury et les concurrents l'acceptation des clauses du présent document, des réponses aux questions, ainsi que du règlement sur les concours d'architecture et d'ingénierie SIA 142, édition 2009.

PRESCRIPTIONS OFFICIELLES

Le concours est régi par les prescriptions officielles suivantes :

- Accord sur les marchés publics (AMP) de l'organisation mondiale du commerce (OMC / WTO) du 15 avril 1994 et annexes concernant la Suisse.
- Loi fédérale sur le marché intérieur du 6 octobre 2005 (LMI)
- Loi du 8 mai 2003 concernant l'adhésion du canton du Valais à l'accord intercantonal sur les marchés publics
- Accord intercantonal du 25 novembre 1994 sur les marchés publics (AIMP)
- Ordonnance du 11 juin 2003 sur les marchés publics

LANGUE

La langue officielle pour la procédure du concours, ainsi que pour la suite des opérations est le français exclusivement.

PARTICIPANTS

Les architectes suivants ont été invités à participer au concours :

- Rudaz & Rudaz, architectes Sion
- Bastien Charvoz, architecte Sion
- Michel Carron, architecte Riddes
- Klaus & Lambiel, architectes Lausanne
- Fabrice Franzetti, architecte Martigny

Le bureau d'architecte Fabrice Franzetti SA, auteur des études préliminaires et de l'estimation des coûts, a été autorisé à participer au concours, car il a mis à disposition les documents qu'il a produits.

Chaque architecte invité devait obligatoirement former un groupe pluridisciplinaire avec un ingénieur civil de son choix.

JURY

Le Jury est composé des personnes suivantes :

Président :

Philippe Venetz Architecte cantonal

Membres non-prof. :

Jean-Michel Gaillard Président de commune
Jean-Marie Crettenand Conseiller communal
Sébastien Albasini Président de la fanfare l'Abeille

Membres prof. :

Stéphanie Fornay-Farquet Architecte
Pascal Fournier Architecte
Roberto Peruzzi Ingénieur

Suppléants non-prof. :

Philippe Bertuchoz Responsable bâtiments commune

Suppléants prof. :

Laurent Mayoraz Architecte SBMA

Pour l'appréciation de problèmes particuliers comme, l'économie, l'écologie, etc., le jury peut durant le jugement, faire appel à des experts. Ceux-ci n'ont qu'une voix consultative.

EXAMEN PREALABLE

Conformément au règlement SIA 142, tous les projets ont fait l'objet d'un examen portant sur leur conformité avec le règlement du concours. L'examen a été réalisé par le SBMA. Il a porté sur les points suivants:

1. Délais de rendu
2. Respect du périmètre
3. Respect des prescriptions officielles
4. Programme des locaux
5. Valeurs statistiques

4 bureaux sur les 5 invités ont rendu un projet.

Les 4 projets rendus respectent les points énoncés ci-dessus.

JUGEMENT

Le jury s'est réuni le mardi 12 mars à la salle du collège de Riddes. Tous les membres et suppléants ont participé aux présentations et analyses des projets.

Après avoir pris connaissance de l'examen préalable, le jury décide d'admettre tous les projets au jugement.

REFLEXION SUR L'ENSEMBLE DES PROJETS

Au cours de son analyse, le jury a pu apprécier les propositions des architectes. Il relève que les 4 projets proposés sont de grande qualité et apportent tous, à des degrés divers, une contribution à la résolution du problème posé.

CRITERES DE JUGEMENT

Les projets ont été examinés et appréciés en fonction des qualités qu'ils expriment dans les aspects suivants, sans ordre hiérarchique :

- Expression architecturale, prise en compte et relation au bâtiment existant.
- Qualités fonctionnelles, structurelles et spatiales du projet.
- Rationalité de l'organisation proposée.
- Economie générale du projet

ANALYSE DE DETAIL DES PROJETS

1^{er} Tour

Lors du premier tour, le jury a décidé d'éliminer les projets qui présentaient des difficultés de conception générale et de fonctionnement.

Le jury a pu les apprécier et les pondérer en tenant compte des avantages et inconvénients relatifs aux partis proposés ou choisis. Le projet suivant a été éliminé :

N° 4 La Ruche Polyvalente

Le jury a ensuite analysé les 3 projets restants avec les critères définis à l'article 1.14 des directives dans leur globalité. Il a analysé en particulier la qualité des circulations, des espaces extérieurs et intérieurs et le fonctionnement général du projet.

CLASSEMENT ET ATTRIBUTION DES PRIX

Le jury dispose d'une somme globale de Fr. 30'000.-- pour attribuer des prix et des mentions. Il décide de classer les 3 projets restants et de leur attribuer les montants suivants :

Prix	Projet N°	Devise	Montant
1 ^{er} prix	2	Tarzan	Fr. 12'000.--
2 ^e prix	3	Laïka	Fr. 9'000.--
3 ^e prix	1	La Ruche	Fr. 6'000.--

A titre de reconnaissance pour le travail effectué, le jury décide également d'attribuer une indemnité de Fr. 3'000. -- au bureau non classé.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DU JURY

Au terme du jugement, le jury a tenu à souligner l'effort des concurrents dans la recherche de réponses aux problèmes posés.

La qualité et la diversité des propositions présentées ont mis en évidence la difficulté des choix à effectuer par les architectes en termes d'implantation de l'extension, d'organisation du bâtiment existant, de répartition des fonctions et de réorganisation et d'affectation des espaces extérieurs, places de fêtes, parkings, etc...

A l'unanimité, le jury propose au maître de l'ouvrage de confier aux auteurs du projet n° 2 " **Tarzan** ", la poursuite des études en vue de sa réalisation.

Ce projet, par sa mise en forme du programme, répond globalement aux objectifs et aux exigences formulés par le maître d'ouvrage.

Le mandat attribué aux lauréats correspond à l'ensemble des prestations d'architecte et d'ingénieur tel que définies au point 1.17 des Directives aux architectes – ingénieurs.

Le jury remercie l'ensemble des concurrents pour leur contribution à la découverte de solutions.

EXPOSITION

Le vernissage officiel de l'exposition aura lieu **le mercredi 3 avril 2019 à 17h30** à la salle du collège de Riddes.

Les projets seront ensuite exposés au réfectoire de l'école de Riddes, du jeudi 4 avril au jeudi 18 avril 2019 sauf les samedis et dimanches durant les heures d'ouverture de l'école, de 8h00 à 17h30.

Arrivé au terme de ses délibérations, le jury, *à l'unanimité*

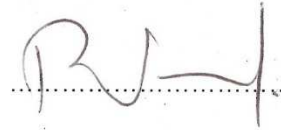
décide d'attribuer le premier prix au projet

n° *2* " *TARZAN* "

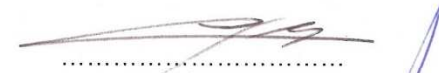
et de proposer ce projet pour la poursuite des études en vue de sa réalisation.

Riddes, le 12 mars 2019

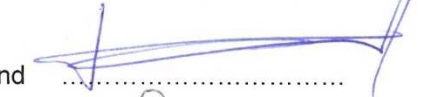
Philippe Venetz



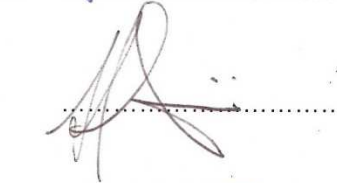
Jean-Michel Gaillard



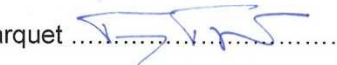
Jean-Marie Crettenand



Sébastien Albasini



Stéphanie Fornay-Farquet



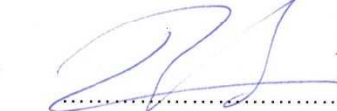
Pascal Fournier



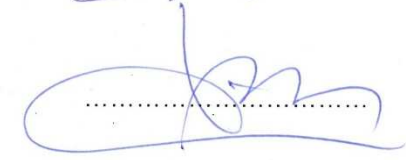
Roberto Peruzzi

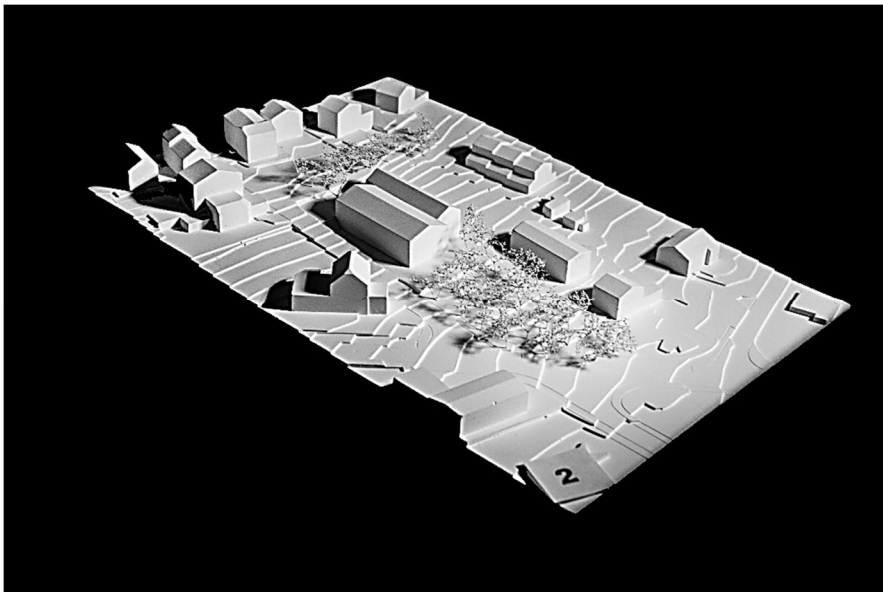
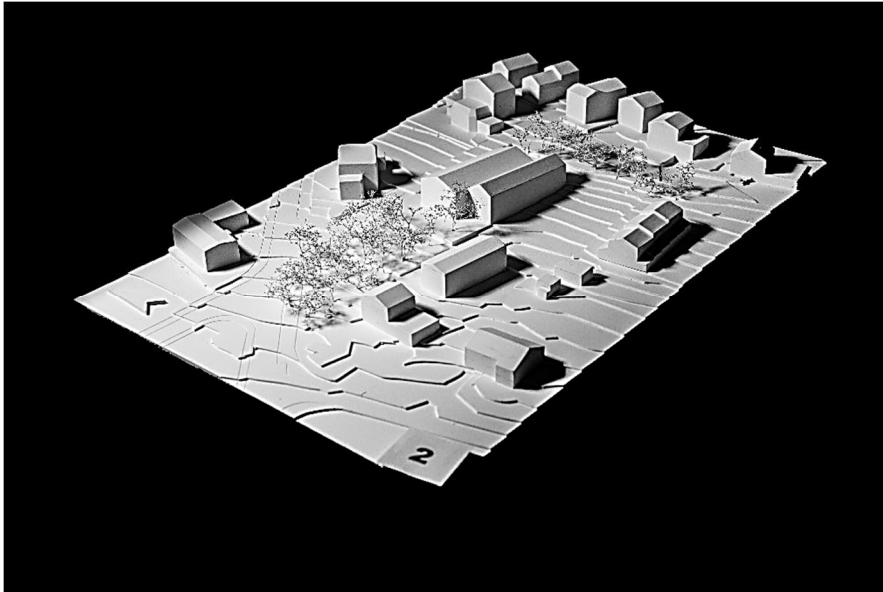


Philippe Bertuchoz



Laurent Mayoraz





1^{er} prix : N° 2 **TARZAN** Fr. 12'000.-

Auteurs : Atelier Charvoz,
Architectes sia
Sion Lattion Bruchez
Ingénieurs SA
Le Châble

Collaborateurs :

Charvoz Bastien
Cardona Djavan
Neyt Emmanuel Bruchez Pierre

Le bâtiment de l'abeille est composé d'un volume principal emblématique et de diverses annexes et toitures. Partant de ce constat, le projet réussit à garder l'identité et à clarifier l'ensemble en proposant deux corps de bâtiment intégrés dans le site.

Le volume de la salle de fête est conservé et les annexes sont regroupées dans le second volume sous une même toiture. Les deux volumétries sont décalées et ainsi chaque partie est mise en valeur en s'avançant sur la place qui lui est dédiée.

La matérialité extérieure choisie est minérale et traitée différemment pour chaque partie. Le caractère du bâtiment initial est maintenu avec la proposition d'isoler le bâtiment à l'intérieur et de rafraichir les façades. Le volume annexe est lui isolé de l'extérieur et reçoit une nouvelle peau en moucharabieh de brique. Le rapport entre les surfaces pleines et celles ajourées renforce la proposition et crée un dialogue intéressant entre elles.

Les aménagements extérieurs sont conçus en créant des espaces de rencontre de grande qualité.

Les voitures sont reléguées aux extrémités dans deux parkings arborisés, voulus comme des « îlots de verdure » et les accès piétons aux salles sont repensés et sécurisés.

A l'aval, une place minérale est aménagée devant l'entrée principale de la salle de l'abeille. Ce parvis, généreux et en balcon sur la plaine, invite au rassemblement et valorise l'édifice existant.

A l'amont une seconde place minérale est créée devant l'entrée du local de fanfare. Cet espace convivial change le caractère d'arrière du bâtiment et permet de recréer le lien avec le village. La plantation d'arbres en continuité de l'allée d'arbres existante souligne la liaison avec la rue du village.

Au nord, le trottoir est intégré à ce dispositif et raccorde les deux places.

Au sud, le projet apporte une réponse au rapport actuellement inexistant avec le terrain. En s'ouvrant généreusement au sud, le volume de l'annexe bénéficie d'un prolongement extérieur de plain-pied, idéal pour de nombreuses manifestations.

L'organisation intérieure du projet est rationnelle.

Le bâtiment principal conserve la salle de spectacle avec sa scène et son balcon. L'identité et l'architecture de la salle sont maintenues. L'espace d'entrée est redimensionné et les services (bar, vestiaire, caisse, sanitaire) sont idéalement situés.

Le volume annexé comporte deux niveaux. Le premier, mis à niveau avec la salle de l'abeille, est dédié aux salles de réunion et à la cuisine. Le second niveau, bénéficiant du volume sous toiture, est lui dédié au local de la fanfare et à son carnotzet. Les services, la liaison interne entre les deux programmes et l'entrée indépendante pour les locaux de la fanfare sont regroupés en tête du volume.

Cette répartition du programme apporte une grande flexibilité pour les différents utilisateurs.

La salle de spectacle et les salles de réunions peuvent être utilisées indépendamment, les entrées et les services sont positionnés pour répondre à cette demande. Les salles peuvent également être réunies grâce à des parois amovibles et ainsi offrir un espace de fête agrandi, ouvert généreusement au sud et bénéficiant d'un prolongement extérieur.

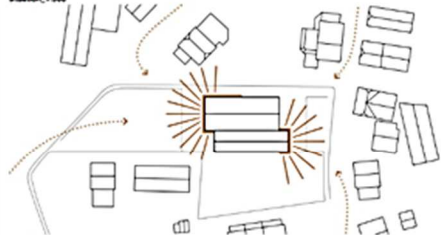
Le projet propose un dispositif parasismique approprié pour rétablir un comportement dynamique favorable à l'ensemble des volumes du bâtiment. La disposition des nouveaux cadres et refends en béton armé est judicieuse tant en plan qu'en élévation et garantit une bonne maîtrise des effets de torsion. La mise à niveau des masses des deux toitures de la salle et de la galerie est également très favorable. La sécurité parasismique de l'ensemble du bâtiment est assurée par le projet proposé.

Le volume est inférieur à la moyenne des projets.

En conclusion, le projet réussit avec une économie de moyen et un concept architectural fort à renforcer le lien du bâtiment avec le village, à offrir une nouvelle image à l'édifice, respectueuse de l'existante ainsi que des espaces intérieurs généreux et flexibles. Le jury apprécie la modestie des interventions mises au service du contenu et la cohérence du projet.



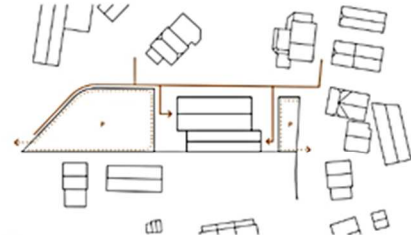
vue aérienne, 1:500



Exposition

Le volume bicéphale s'ancre dans les deux directions principales liées au site. À l'ouest, le bâtiment existant de 1958 s'ancre sur son podium et offre les volumes. Son charisme et sa silhouette affirmée devient l'élément de la salle de l'abbé. L'image virtuelle du site est habitée du village à propos de ce bâtiment avec le même, sur un dénivelé et une configuration de la façade de l'abbé vers l'est à l'ouest.

À l'est, la partie émergente marque l'entrée du local de la salle. Cette volumétrie plus délicate, se différencie du bâtiment existant par sa modernité et crée une façade d'importance à l'entrée du bâtiment en son direct avec le village.



Eux

La mobilité douce est clairement séparée des véhicules. Le trottoir est protégé le long de la façade nord de la salle de l'abbé et est connecté directement aux deux places qui sont créées devant les entrées. Le parking est aménagé en deux parties afin de mieux répondre à la répartition programmatique.

Un parking de 41 places se prolonge le long de la route principale et est directement utile à la salle de l'abbé. Le second, à l'est, dessert le local de la salle. Les deux parkings fonctionnent comme des poches indépendantes de nouveau point. Des arbres habitent ces deux espaces de stationnement.

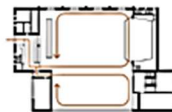


Exhibit.1

L'entrée principale de la salle de l'abbé reste unique.

À l'intérieur, onques et deux salles sont toutes en simultané, deux accès distincts permettant de dessiner les deux locaux. Les services et les espaces positionnés proches de l'entrée, permettant d'être utilisés par les visiteurs des deux salles.

En cas d'incendie, les voies de fuite sont facilitées par l'organisation de plan-pied des deux salles.

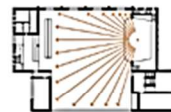


Exhibit.2

Grâce à des parties amovibles, l'espace peut totalement être ouvert lors de grandes manifestations. Le niveau fin du sol entre la salle de l'abbé et l'annexe reste le même, lorsque devant l'abbé, il s'élève.

En cas de très grande événement, la façade sud peut être totalement ouverte afin de permettre un accès avec une terrasse extérieure.

Cela offre une espace de très générique et fonctionnel sur un seul niveau.



Vitalité intérieure

La salle de l'abbé et l'annexe se situent au même niveau. La visibilité en direction de la salle est facilitée et libérée d'obstacles visuels. Elle est donc assise en tout point de la salle. Cela offre la possibilité d'augmenter la visibilité en cas de spectacles ou de représentations et ceci sans devoir investir dans une salle mobile.



Concept énergétique

Afin de préserver l'impression et le caractère fort extérieur de la salle de l'abbé, il est proposé d'insérer à l'intérieur du bâtiment pour son aménagement énergétique.

Quant à elle, l'annexe est isolée à l'intérieur avec une nouvelle peau en moucharabeh qui vent l'abbé.

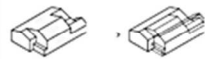
Les toitures sont également mises aux normes énergétiques.

TARZAN

Transformation, extension et rénovation de la salle de l'abbé à Ribes

La salle de l'abbé a été construite en 1958 puis une annexe y a été rajoutée quelques années plus tard. Le volume initial se retrouve affaibli par ces ajouts qui réduisent son expression en formant un ensemble disparate et peu cohérent.

L'axe principal du projet est de retrouver l'image forte de l'édifice de base en se moquant de valeur. Les volumes existants sont réhabilités et clarifiés. Au final, une seule annexe positionnée en avant du volume de base s'intègre à l'ensemble en faisant parti du bâtiment principal de l'abbé qui retrouve tout naturellement sa supériorité.



Les espaces extérieurs fonctionnent en lien avec le bâtiment de l'abbé et assurent sa mise en valeur. Les volumes sont reliés aux espaces du site afin de permettre aux visiteurs d'accéder facilement à la salle de spectacle située au cœur de l'île.

L'entrée principale de la salle de l'abbé se situe en aval du bâtiment. Un espace public y est rattaché et devient une main tendue qui invite et guide les spectateurs vers l'entrée.

En avant, une seconde place pédestre de taille plus modeste connecte le bâtiment au cœur du village et indique l'accès pour le tour de la forteresse. Cet espace extérieur est primordial car il met en valeur la façade arrière et de ce fait, offre devant d'une plus grande importance pour le quartier environnant.



Le programme est régi par quatre nouvelles salles les basses des différents utilisateurs. Dans le bâtiment existant principal prend place la salle de spectacle avec son balcon et ses services.

Dans le bâtiment annexe, un prolongement de la salle de spectacle se situe les différents salles de réunion. Des parties isolées permettent d'offrir un environnement calme afin d'avoir une salle de spectacle et un seul tenant.

Ces deux parties programmatiques sont directement accessibles depuis l'entrée principale en aval.

À l'étage de l'annexe, tous les locaux dédiés à la forteresse prennent place. Un annexe distincte est prévue en avant et est située légèrement devant directement la salle de l'abbé.

Les aménagements extérieurs sont totalement rénovés. Les deux espaces de stationnement sont traités comme des îlots de verdure. Des haies haubert ces deux zones et offrent des aménagements primaires au site des services. Des points de vue complètent le système et permettent une bonne pénétration des vues de surfaces dans le terrain.

Quant à elles, les deux places d'entrée requièrent un traitement minimal.

De manière ultime, un paroi afin d'agencer ces deux espaces d'importance.

Concernant les matériaux extérieurs, le bâtiment principal de l'abbé est simplement réhabilité afin de ne pas dénaturer son caractère.

Pour ce qui est de l'annexe, une nouvelle peau extérieure vient habiller toute une demeure. Son expression est faite de bâtons du village construits en briques rouges. Une variation des profondeurs de briques permet d'accentuer les volumes dans le but de s'apparenter à l'impression du bâtiment principal.

Les deux volumes possèdent ainsi une matérialité minimale mais traitée de deux manières distinctes. Un contraste est créé entre la masse pierre du bâtiment de l'abbé et la légèreté du bâtiment annexe.

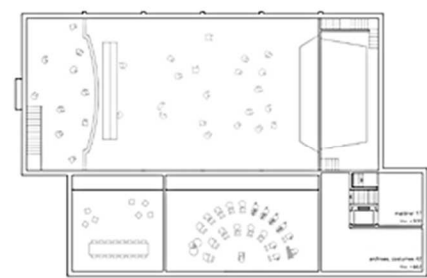
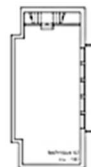
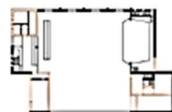
Durant la nuit, l'annexe semble se fondre dans un signal fort d'appel à la vie.



modulation



nat inférieu_1,200



Transformations

Concernant le volume principal de la salle de l'abbé, les transformations se concentrent uniquement à réhabiliter l'organisation du hall d'entrée et les pièces.

Pour ce qui est de l'annexe, le volume envisagé en façade avant est supprimé et le massif de rattrapage est rénové. La structure portante principale est maintenue avec les murs de façade et le toit sur les murs est également gardée. Seule une nouvelle structure vient habiller le volume. La toiture est simplifiée en un toit à deux versants qui apporte une lecture claire. Le volume à chauffer est ainsi diminué et tend à se fondre plus facilement.



Concept structurel

La structure du bâtiment existant était en relativement bon état, le projet prévoit en grande partie sa conservation ce qui est favorable d'un point de vue économique et de développement durable. Quelques éléments structurels sont toutefois nécessaires pour la mise en conformité du bâtiment.

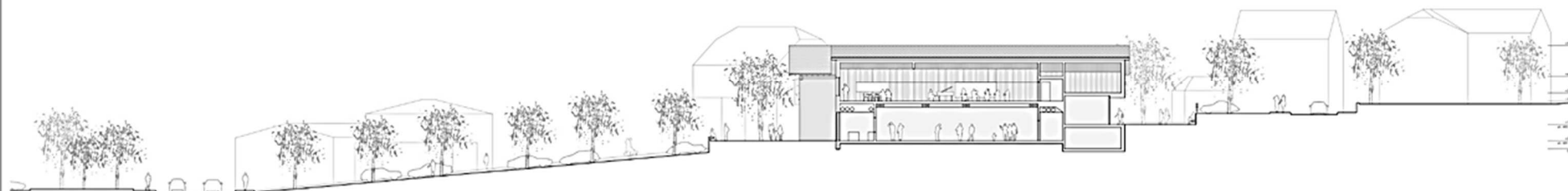
La stabilisation s'appuie de la structure existante et les grilles de nouveaux murs en béton armé qui permettent de satisfaire aux exigences des normes actuelles. La création de sommiers en béton armé de part et d'autre de l'annexe reprend les charges de la dalle sur son niveau et assure également la répartition de l'ouvrage existant sur le sol principal et de celle en façade sud. La réalisation d'une dalle à hauteur net de niveau de l'annexe et offre au-dessus un espace technique qui permet d'avoir toute la surface existante du toit. La section de la toiture d'annexe avec un système de sautoignition performant à haute performance phonique et thermique permet dans le sens longitudinal de la salle, sans chapeaux apparents, garantir un effet d'isolation permettant d'assurer une bonne répartition des efforts échangés sur un comblement. La section de la toiture principale avec un système de sautoignition performant permet également un effet d'isolation et connecte la charpente existante aux nouveaux murs en béton armé pour assurer la stabilité de la toiture en cas de séisme.

sous sol_1,200

combes_1,200



net supérieur, 1/200



coupe longitudinale b-b, 1/200

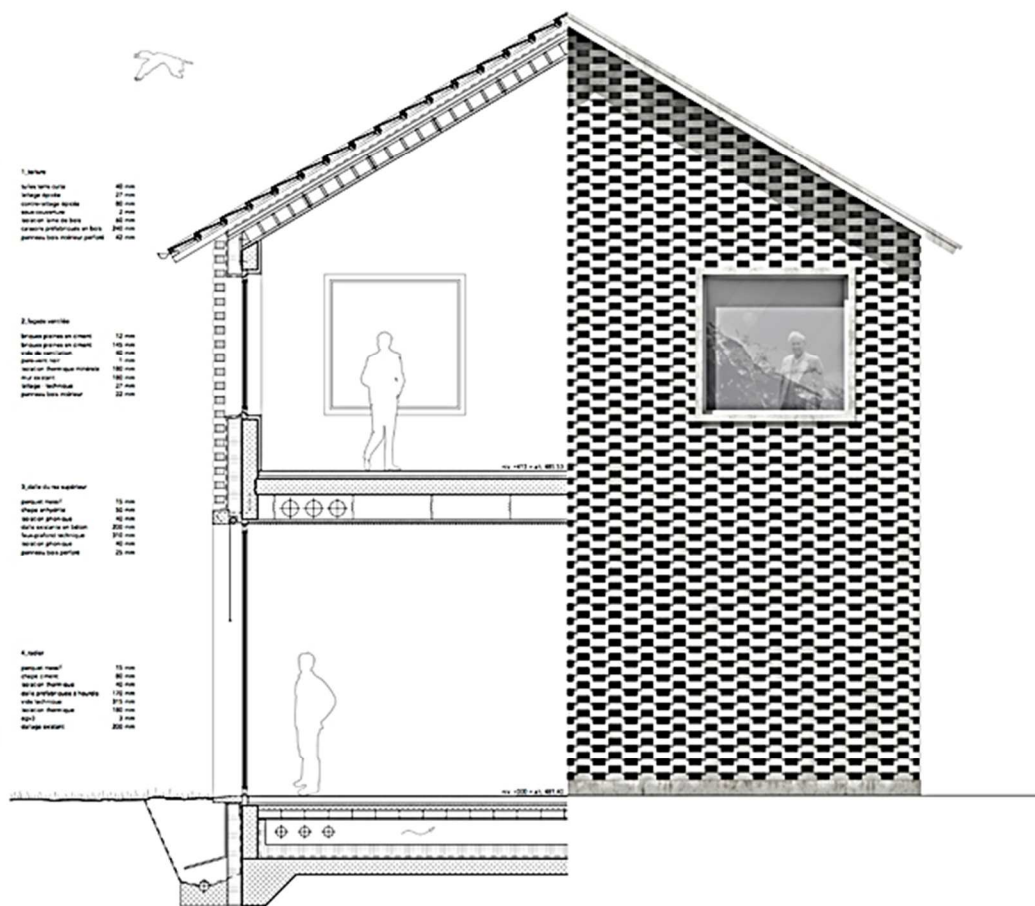




coupe transversale s-a, 1/200

élévation ouest, 1/200

élévation est, 1/200



1. toiture
- laine verre coupe 40 mm
 - plaque isolant 20 mm
 - contre-lattage osselle 40 mm
 - laine minérale 40 mm
 - isolant sous les toits 40 mm
 - caissons perforés en bois 240 mm
 - permettes bois résineux peintes 40 mm

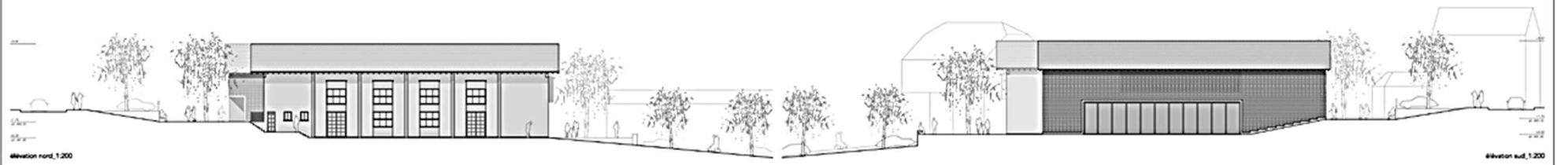
2. façade murée
- laine minérale en creux 120 mm
 - laine minérale en creux 140 mm
 - laine minérale 40 mm
 - isolant sous les toits 40 mm
 - isolant sous les toits 140 mm
 - plaque isolant 20 mm
 - permettes bois résineux 40 mm

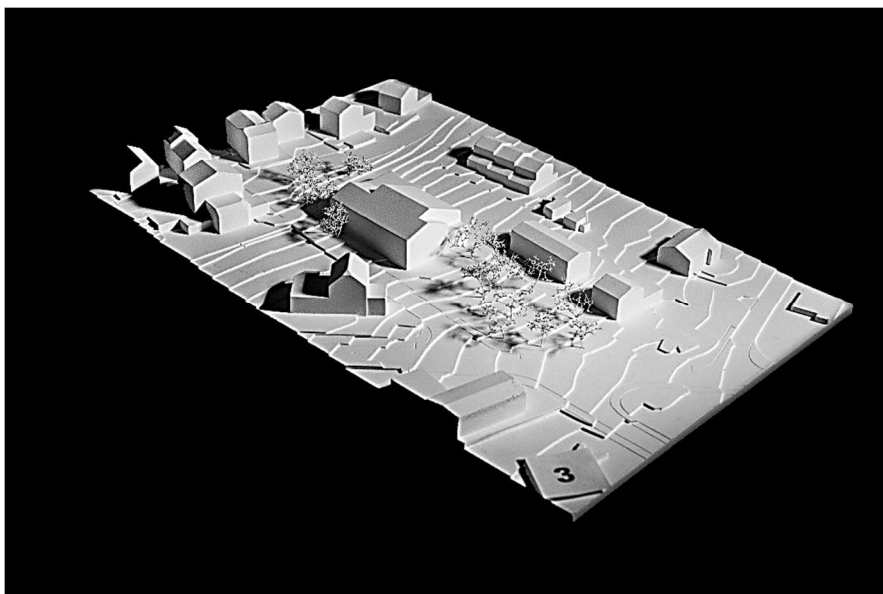
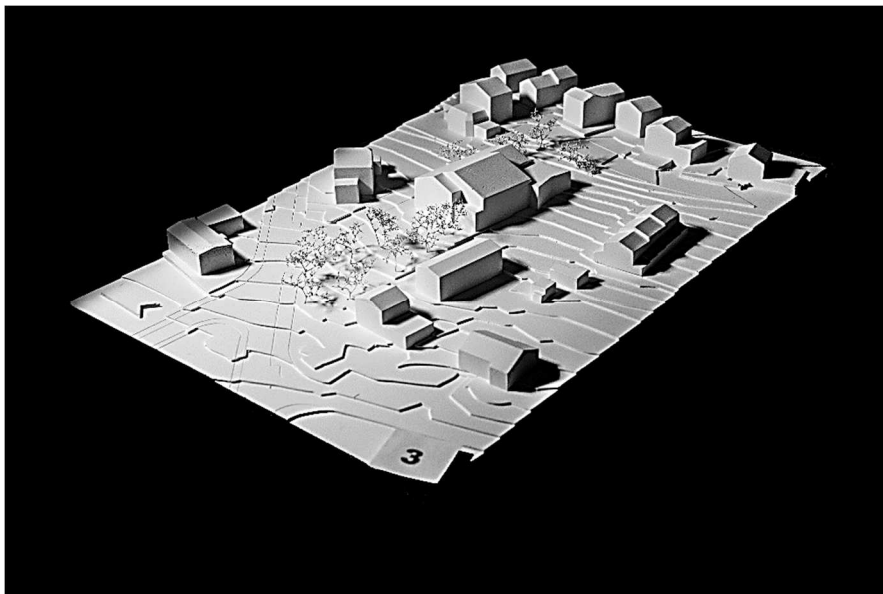
3. dalle du 1er étage
- plaque isolant 15 mm
 - plaque d'isolant 40 mm
 - laine minérale en creux 40 mm
 - laine minérale en creux 120 mm
 - laine minérale en creux 40 mm
 - plaque isolant 15 mm
 - permettes bois peintes 40 mm

4. dalle
- plaque isolant 15 mm
 - plaque d'isolant 40 mm
 - laine minérale en creux 40 mm
 - laine minérale en creux 120 mm
 - laine minérale en creux 40 mm
 - plaque isolant 15 mm
 - plaque isolant 20 mm

détail de façade, 1/30







2^{ème} prix : N° 3 LAÏKA Fr. 9'000. -

Auteurs : R2A architectes
Jérôme et Renaud Rudaz
Sion
PRA
Ingénieurs
Sion

Collaborateurs :
Rudaz Jérôme
Rudaz Renaud
Seingre Céline
Pitteloud Laurent
Dumoulin Christian

Le projet propose la démolition de l'annexe construite en 1962, ceci au profit d'une nouvelle volumétrie qui se distingue du bâti existant par sa forme et son expression architecturale. L'auteur du projet souhaite préserver l'identité et l'architecture de la salle existante. Le gabarit choisi pour la nouvelle intervention permet de retrouver la lecture des toitures d'origines. Un nouveau parvis est délimité dans le prolongement de l'entrée principale. A l'arrière une placette conviviale est créée en relation avec une nouvelle entrée indépendante.

La salle de spectacle conserve en grande partie sa configuration actuelle ainsi que son entrée principale.

L'architecture de cet espace majeur est modifiée, caractérisée par la proposition d'un nouveau faux-plafond « plissé ». Les nouveaux espaces pour la fanfare occupent l'emplacement de l'ancienne salle de gym. Les futures salles de réunions sont aménagées à l'étage, à l'endroit de la galerie actuelle ainsi que dans le corps d'extension. Un nouvel ascenseur est disposé à la jointure entre « existant-nouveau » et connecté avec la cuisine et l'entrée secondaire située à l'arrière du bâtiment.

De manière générale, le projet étend et transforme les locaux existants avec des réponses architecturales et une économie de moyens. Dans son ensemble les différentes fonctions sont disposées avec cohérence et dans une certaine logique du parti développé. Cependant la position de la salle de répétition n'est pas adéquate. En effet celle-ci se trouve en étroite relation avec la salle principale n'assurant pas l'indépendance souhaitée par la fanfare.

La disposition éparse de la cuisine, du bar et de l'accueil ne convient pas aux utilisateurs.

De manière générale, les dispositifs de circulations n'améliorent pas la situation existante et manquent de clarté conceptuelle. La présence de plusieurs différences de niveaux à certains endroits du projet ne permet pas une utilisation aisée des locaux.

L'architecture des façades proposée pour la nouvelle intervention est en adéquation avec le lieu et les façades du bâtiment existant. Cependant la forme en plan n'est pas comprise par le jury, même si la géométrie dessinée diminue l'impact visuel du nouveau volume.

Dans cette démarche relativement « conservatrice », le jury relève que l'architecture intérieure proposée pour la salle principale ne convainc pas, en effet la forme du plafond actuel fait partie intégrante des éléments existants de qualité à conserver, ce dispositif spatial offre à la salle une identité propre qui perdure depuis son origine.

Les nouveaux refends et noyaux en béton armé proposés dans la salle et l'annexe sont bien disposés en plan pour améliorer la sécurité parasismique de l'ensemble du bâtiment. La volumétrie de la nouvelle structure au sud de l'annexe crée toutefois un décalage des masses des deux toitures qui est peu favorable au comportement dynamique transversal. De plus, ce volume très rigide, crée un déséquilibre qui amplifie les effets de torsion dans l'ensemble de la structure. Quelques améliorations méritent d'être apportées au système structurel proposé pour assurer une parfaite mise en conformité parasismique à l'ensemble.

En conclusion, le projet n'utilise pas suffisamment les possibilités offertes de clarification par cette thématique d'extension, en effet la mise en relation des fonctions existantes et futures n'apporte pas de plus-values suffisamment importantes par rapport à la situation actuelle. Le volume est inférieur à la moyenne des projets.



contexte
La salle de la table fut partie intégrante du paysage architectural et culturel néo. Le projet vise à préserver la substance du bâtiment original en maintenant la trame des façades existantes au nord et à l'est. Les principales interventions se concentrent sur l'encadrement des volumes existants, la modification de l'ossature, et la réalisation partielle de nouveaux espaces.

intention
La volumétrie de l'ancien conservée en 1980 est maintenue afin d'y intégrer le programme éducatif. Si elle s'appuie sur les principes de la composition des façades nord et est, elle s'efface en revanche totalement en façade sud. Le gabarit existant permet de préserver la trame des façades originales tout en maintenant les dispositions actuelles des habitations voisines. Par sa volumétrie et sa matérialité, elle contraste avec l'existant.

organisation
Le programme est organisé en 2 sous-espaces distincts.
La salle de spectacle conserve sa grande partie sa configuration actuelle ainsi que son accès principal.

Le nouveau local de la bibliothèque occupe l'ancien salle de gym. L'habitation est donc entièrement indépendante de la place et de la table (devenue collective et ouverte au programme) tout en restant accessible par rapport à la salle principale. Il s'agit de la première habitation avec station qui laisse totalement la possibilité de développer un concept architectural cohérent avec la destination des locaux.

L'habitation propose une nouvelle distribution, ainsi que le reste des programmes éducatifs au fonctionnement de la salle. Cette nouvelle distribution est possible car les volumes existants ont été conçus pour accueillir un grand nombre de personnes.

habitation
Les logements et le centre sont disposés au-dessus de la salle (hors-salle). Ils possèdent une apparence sur les accès internes au nord et à l'est. Dans cette configuration, la cuisine peut également être utilisée en cas de manifestation sur la terrasse nord.

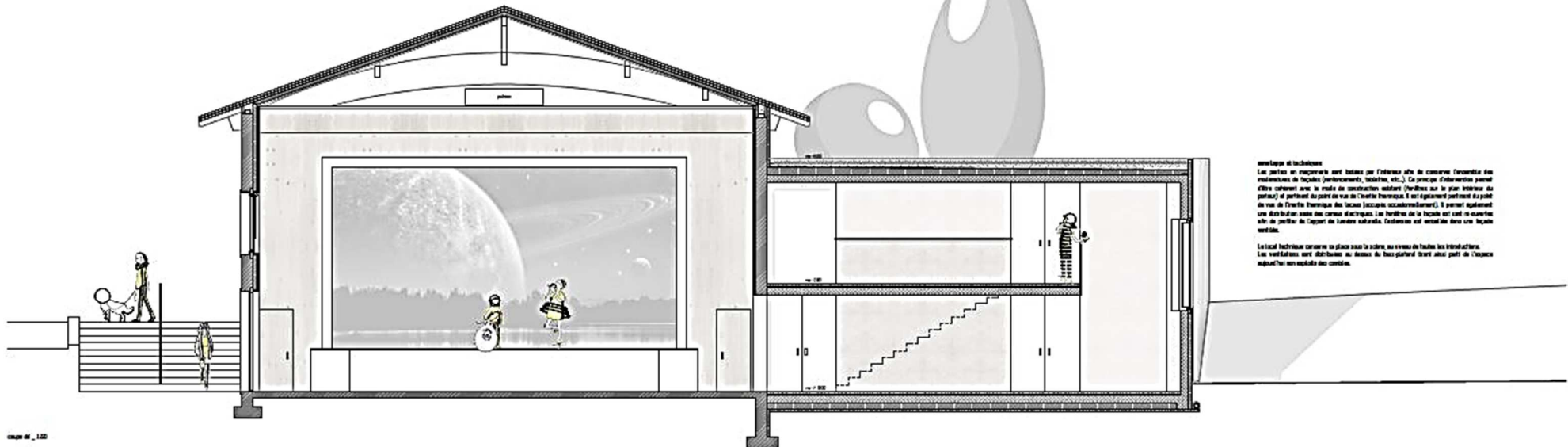
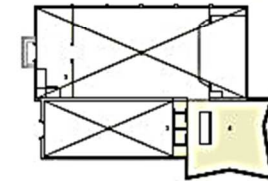
Les salles de réunion sont organisées de manière à offrir un maximum de flexibilité. La grande salle est utilisée comme un espace de 140 m² et divisée en deux salles de 70 et 70 m². Dans l'habitation, une salle de réunion de 20 m² est divisée en deux espaces de 10 m². Les espaces de réunion bénéficient d'un accès indépendant par la nouvelle passerelle, à l'est. Le nouveau système distributif rend possible de multiples schémas de gestion des accès de site, offrant la flexibilité d'usage nécessaire entre les différents locaux.

L'accès habituel de l'ancien devient partiellement à être un bar alpiniste et s'ajoute à la salle (partiellement d'accès indépendant de la salle).



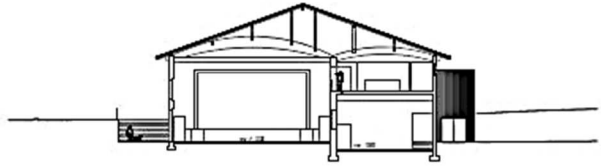
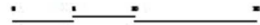
intention
Les interventions proposées, bien que nouvelles, permettent de respecter les principes habituels de l'architecture moderne.

- 1 - Cadres existants maintenus autour du plan des parties en lambris existants.
- 2 - usage et usage en béton avec maintien de la structure de la table et support des risques de renforcement horizontal des murs existants.
- 3 - usage de béton armé pour les effets de volume et d'équilibre de forme améliorant l'usage de la table et de la table.
- 4 - nouvelle structure continue du point de vue technique.



matériaux et techniques
Les parties en rénovation sont basées sur l'entretien afin de conserver l'essence des matériaux de façade (parpaings, briques, etc.). La partie d'habitation permet d'être cohérent avec le mode de construction existant (béton sur le plan intérieur du parti) et partiellement du point de vue de l'usage technique. Il est également possible de voir de l'usage technique des locaux (accès occasionnels). Il permet également une distribution sous des formes d'escaliers. Les habitations de la table ont été conçues afin de profiter de l'usage de l'ancien scolaire. L'ensemble est situé dans une façade existante.

Le local technique conserve sa place dans le cadre du réseau de haute intensité.
Les ventilateurs sont distribués au-dessus du toit par un seul point de l'usage existant sur les côtés des locaux.



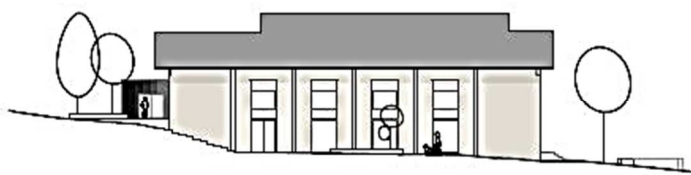
coupe 01_203



élévation sud_204



élévation est_205



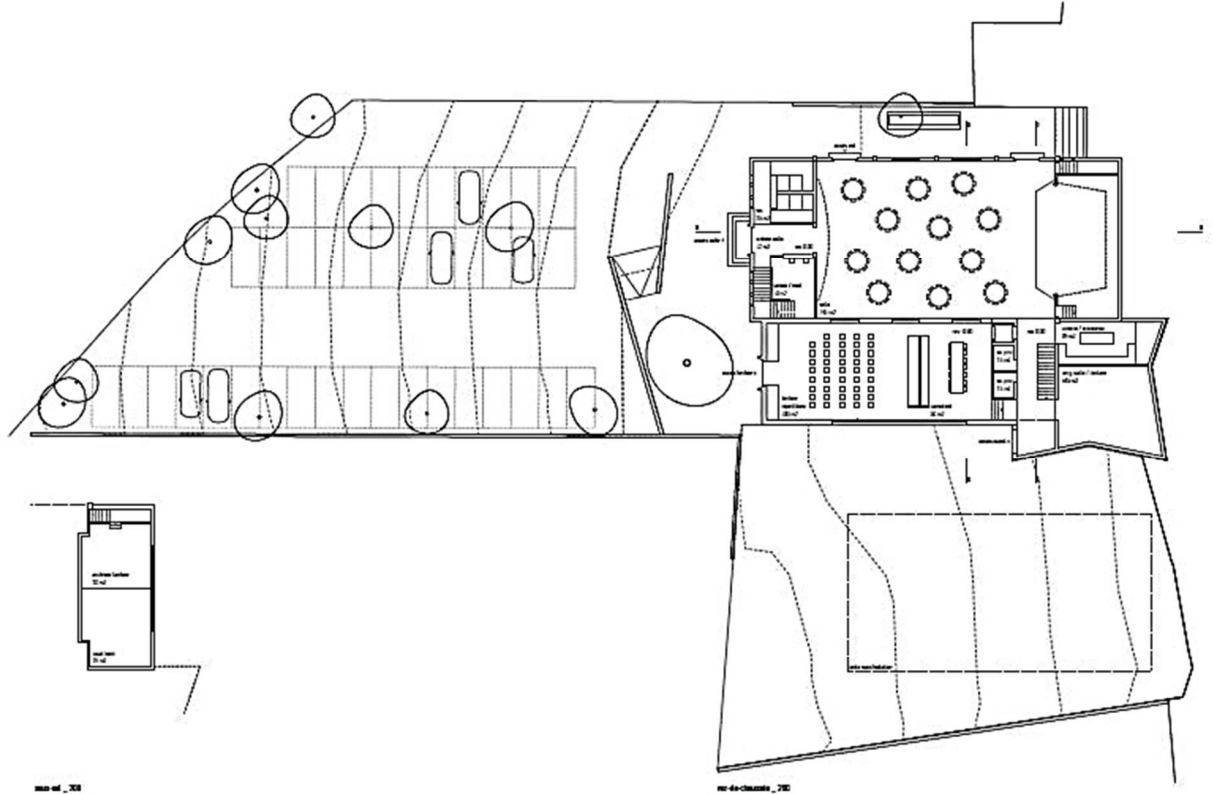
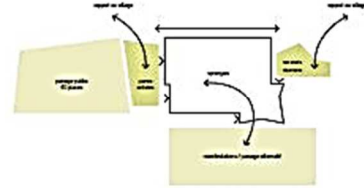
élévation nord_206

édifice

La grande place, à l'ouest, conserve son caractère central et sa fonction de point de rencontre. Elle est aménagée simplement de manière à offrir un cadre au développement de la vie sociale. La priorité est restée libre de toute construction (et par conséquent, l'usage actuel, elle peut tout au long de sa durée de vie d'espace de vie (ville). La nouvelle organisation typologique permet d'articuler la salle et la cuisine avec cette espace.

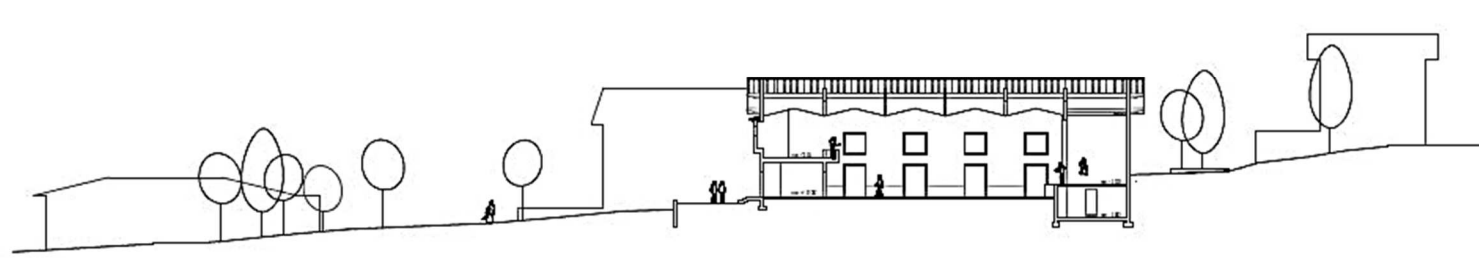
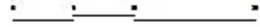
Au contraire, à l'est, la rue de la République et de l'Église, l'édifice de la salle est réaménagé en plusieurs parties d'accès à l'extérieur. Quelques éléments de mobilier urbain sont ajoutés au cadre et de la forme spatiale. Afin de compléter les déplacements, une rue de 5 à 6 places est créée aux côtés du bâtiment à proximité de la rue de la République.

Au sud, l'accès de service est relié au passage direct aux plans permettant de connecter la salle et la cuisine.

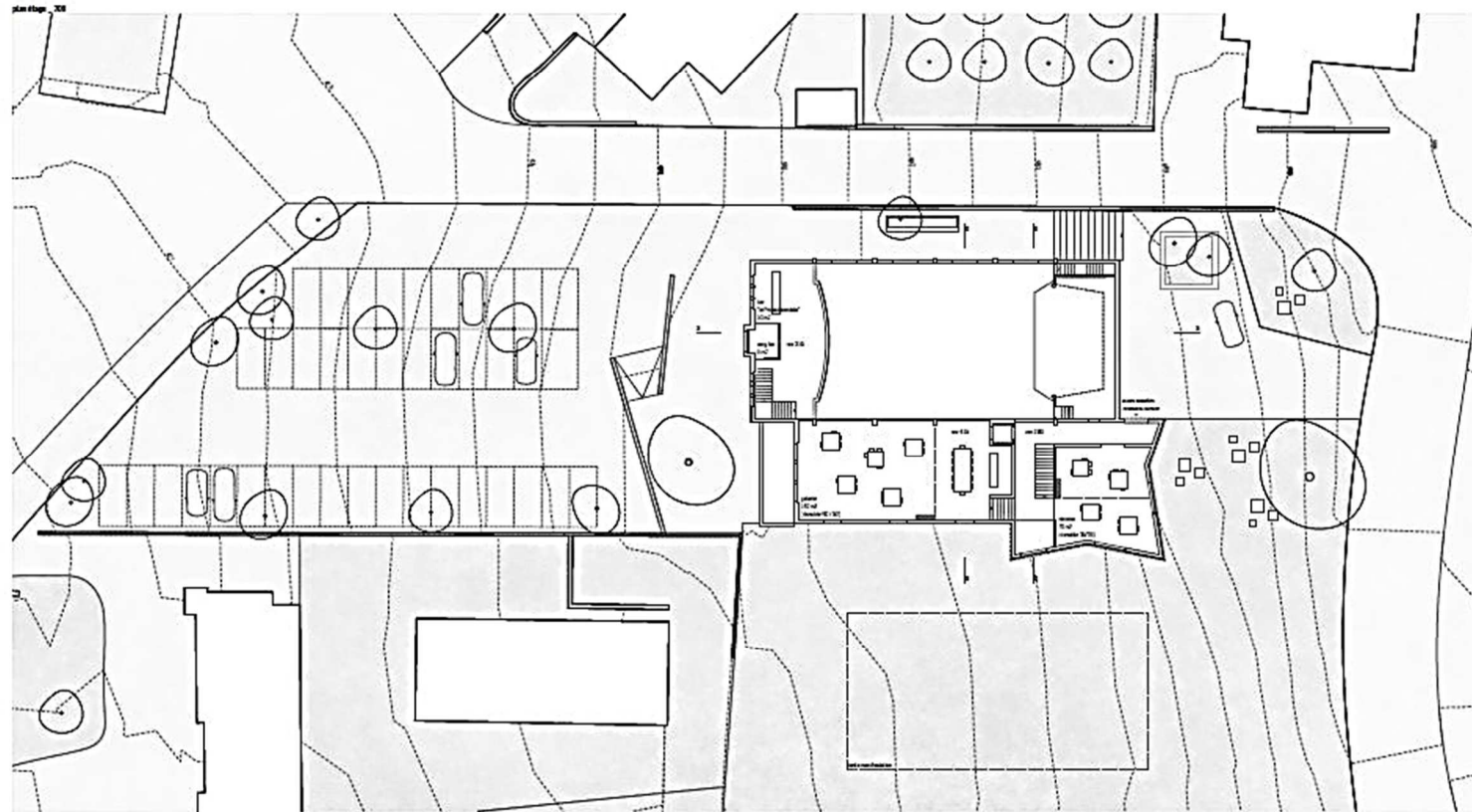


plan 01_203

plan 02-Chauffoir_202



elevación_200



plan planta_200



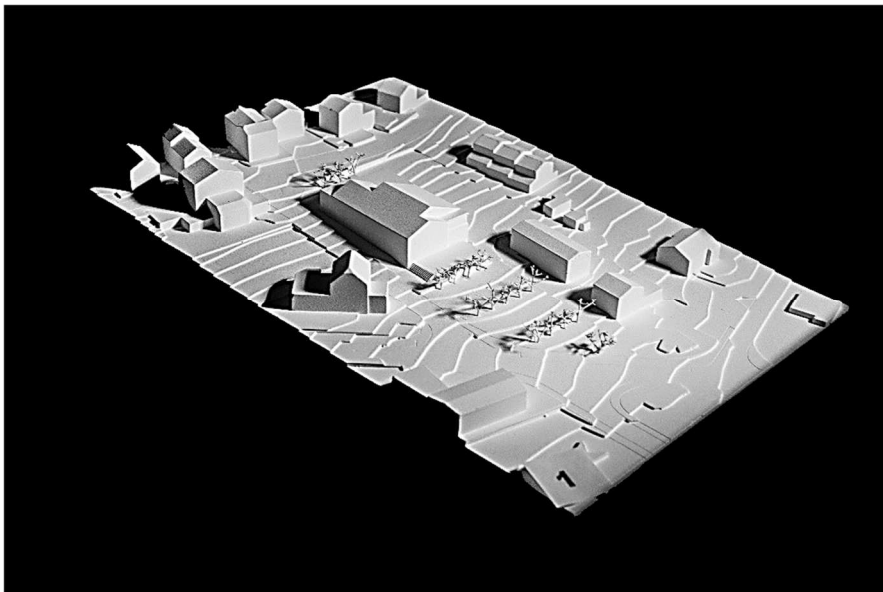
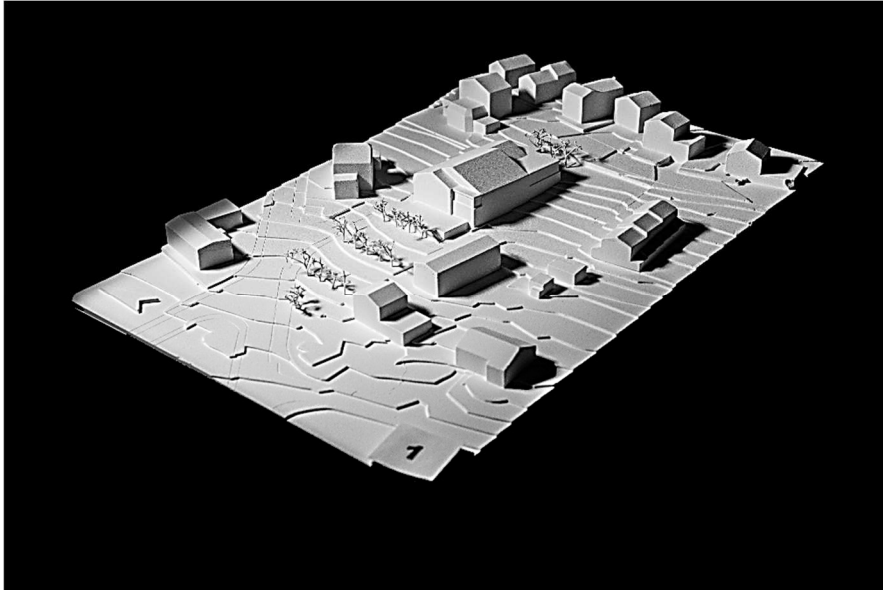
sección



sección



sección



3^{ème} prix : N° 1 LA RUCHE Fr. 6'000. --

Auteurs : Fabrice Franzetti
Bureau d'architecture
Martigny

Thétaz
Ingénieurs civils SA
Martigny

Collaborateurs :

Colomb Erika
Roduit Yann
Bussien Sophie

Troillet Ronald
Perrottet Olivier
Nicolet Sophie
Gabioud Christelle

Le parti conserve la plupart des éléments existants à l'exception de l'agrandissement réalisée en 1962. Les nouvelles interventions se traduisent par une architecture en grande partie transparente et à toits plats.

Les aménagements extérieurs sont requalifiés afin d'offrir un parvis qui valorise l'entrée principale de la salle de l'abeille. De l'autre côté du bâtiment, côté village, une nouvelle place est aménagée et redéfinit ainsi le nouvel accès aux locaux de la fanfare.

Découlant de ces deux accès distincts, l'auteur du projet imagine de nouvelles distributions verticales, marquant les deux entités présentes sur le site. Celles-ci nécessitent des parties de surélévations et d'agrandissements de la volumétrie existante. A l'Est, l'extension est marquée par l'émergence d'un ascenseur vitré, tandis qu'à l'ouest une volumineuse cage d'escalier est aménagée jusqu'au niveau de la salle de spectacle. Les différents espaces de réunions sont équipés de parois amovibles afin d'augmenter leurs modularités. Le projet redéfinit les niveaux actuels des locaux de l'ancienne salle de gym afin de se trouver en continuité de la salle principale et ainsi d'améliorer l'utilisation des espaces.

Les idées développées dans le projet démontrent une certaine retenue et s'inscrivent dans un objectif de rénovations intérieures en optimisant l'utilisation des surfaces existantes.

Malgré un volume important concédé pour la nouvelle distribution verticale de la fanfare, il est constaté que ces espaces restent exigus et leur gestion n'est pas aboutie.

Le jury regrette le traitement des différents espaces de circulations et de services. La réalisation de deux ascenseurs ne va pas dans le sens de rationaliser les frais d'exploitation d'un tel bâtiment. L'emplacement de la cuisine à l'étage n'est pas judicieux.

Le projet propose un dispositif parasismique approprié pour rétablir un comportement dynamique favorable à l'ensemble des volumes du bâtiment. La disposition des nouveaux cadres et refends en béton armé est judicieuse tant en plan qu'en élévation et garantit une

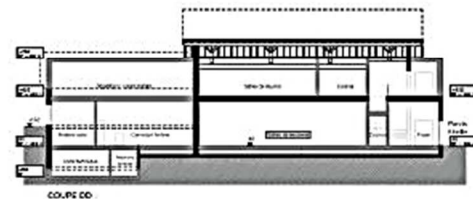
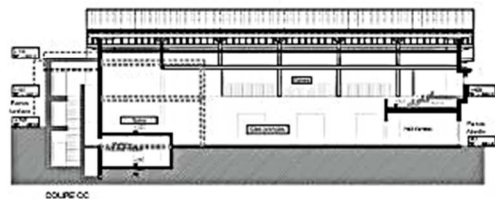
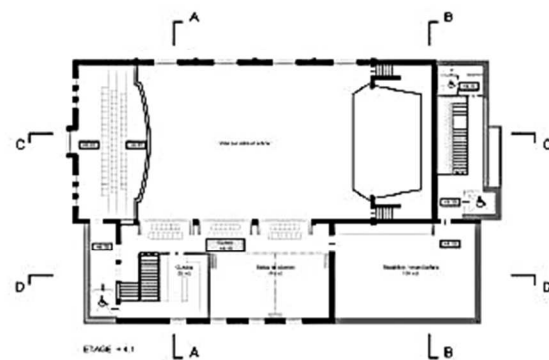
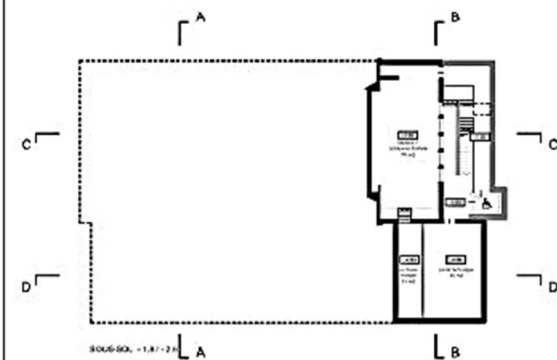
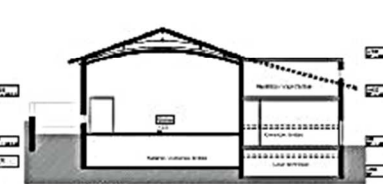
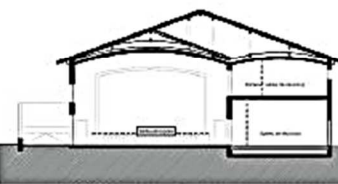
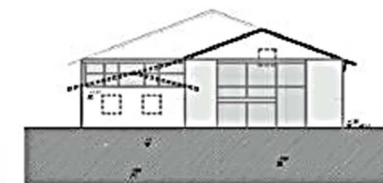
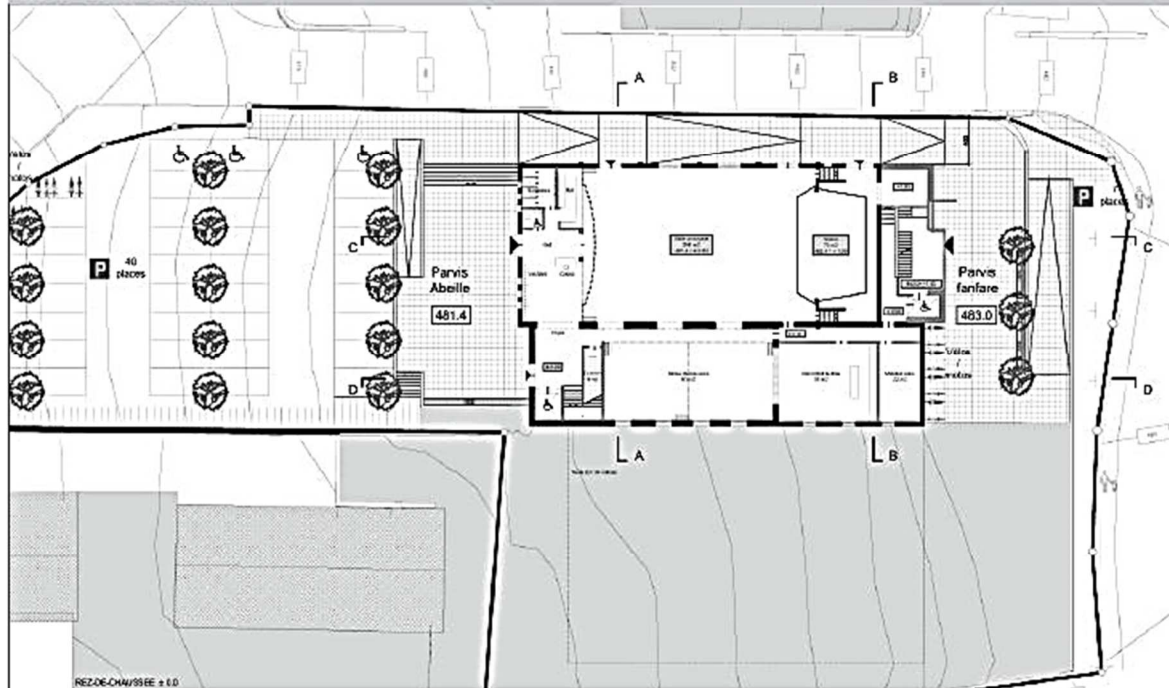
bonne maîtrise des effets de torsion. La mise à niveau des masses des deux toitures de la salle et de la galerie est également très favorable. La sécurité parasismique de l'ensemble du bâtiment est assurée.

De manière générale, les interactions entre les parties existantes et projetées peuvent se comprendre sous les aspects fonctionnels mais ne démontrent pas assez de qualité architecturale dans leur développement. Les interventions envisagées par rapport au corps de bâtiment existant n'ont pas convaincu le jury.

Le volume est dans la moyenne supérieure des projets.

LA RUCHE

ABEILLE RIDDES



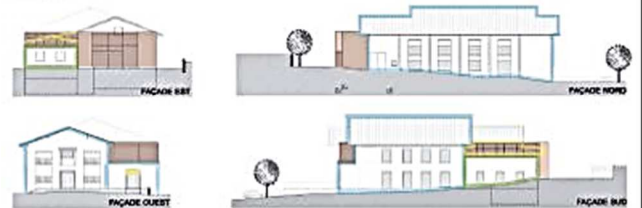


L'ARCHITECTURE

La salle de l'Abéille constitue un ensemble bâti d'importance historique, patrimoniale et architecturale reconnue. Sa valeur architecturale est renforcée par le bâtiment de 1955, son agrandissement de 1962 n'a pas la même qualité.

Un conseil conduit à une option rénovatrice de la salle principale, du balcon, de la scène et de la galerie, dans que l'option « transformation » est privilégiée et notamment après un choix pour l'agrandissement, restaurant avec la construction originale.

1958 1962 2020



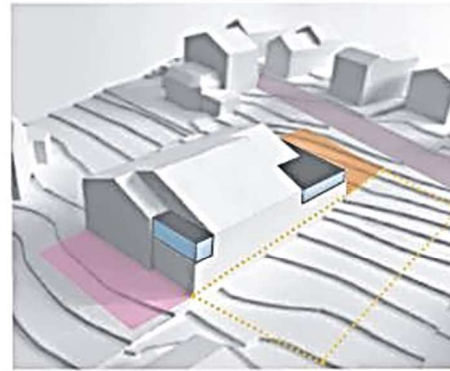
L'INTERVENTION

L'ensemble du programme trouve ainsi place dans les murs existants, grâce à la réhabilitation de l'annexe 1962.

Le seul volume nouveau à l'intérieur du bâtiment accueille l'entrée et les distributions des locaux de la ferme, ainsi que les locaux de secours du niveau +4.5. L'accès se fait sur un parvis, au niveau 485.0, par une rampe générale depuis le carrefour rue de la Visagère/rue de l'Église.

L'entrée de la nouvelle Salle de l'Abéille se trouve à l'emplacement actuel, sur un parvis à niveau (451.0).

Rue de l'église Parvis 485.0 Parvis 481.0 Disponible

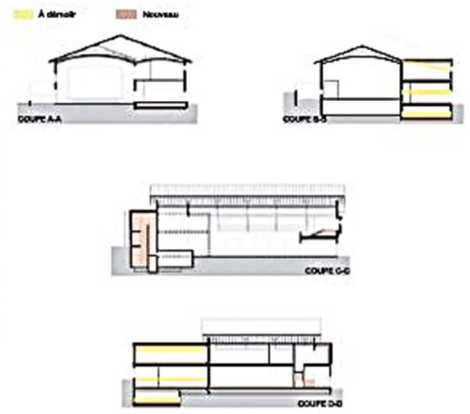


LE FONCTIONNEMENT

Le bâtiment accueille deux types d'activités. Les visiteurs et acteurs de la salle de l'Abéille, et les salariés de la ferme.

Le programme demande cependant une modularité maximale. Pour y répondre, en sus de parois amovibles, le projet redéfinit les niveaux des locaux de l'annexe 1962 et de la salle de l'Abéille à l'extérieur de la salle principale au ras (+0) et de la galerie à l'étage (+4.5). Il en résulte une exploitation avec déplacement de murailles, lattes et chaises, livraisons, scénario rétro, sur un même niveau de même que d'un étage à l'autre. Tous les locaux sont en effet accessibles par ascenseurs-charge.

Les usages peuvent ainsi être distribués sur l'ensemble des locaux d'activité. La flexibilité maximale permet d'être des surfaces importantes et modulables pour pratiquement tous genres de manifestations.

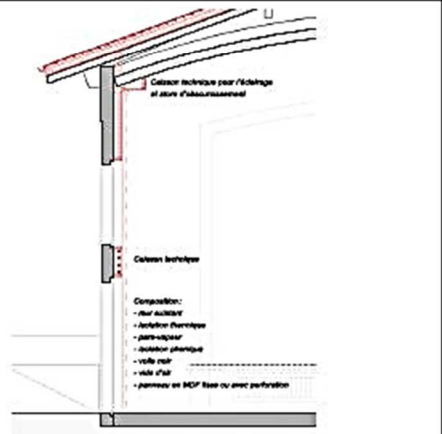


L'ASSAINISSEMENT THERMIQUE ET ACOUSTIQUE

Plusieurs lectures découlent une intervention sur l'existant, plus qu'à l'avenir : la préservation de l'architecture, l'amélioration énergétique bien sûr, mais aussi l'amélioration de l'acoustique et les nouvelles distributions de flux à réaliser.

En effet, la mise en place d'isolant, revêtu côté intérieur de panneaux perforés, constitue un élément absorbant pour obtenir un temps de réverbération optimal. Les réseaux techniques sont intégrés dans la nouvelle « peau » de même que les renforcements structurels des piliers.

Les points de froid au niveau des réseaux d'alimentation sont maîtrisés et de même importance rapportée aux volumes chauffés. De plus, des réseaux de ponts thermiques peuvent être réalisés pour les dalles nouvellement créées.



LE PARASISMIQUE

Pour renvoyer aux points faibles du bâtiment existant relevés dans l'enquête menée par le bureau Apatec SA, les mesures suivantes sont proposées :

- balcon : réalisation de deux cadres verticaux entre bar, foyer et salle (p. 14)
- salle de répétition : toiture existante remplacée par une dalle bois horizontale orientée dans les deux sens (p. 15)
- galerie : la mise au même niveau de la galerie et du local de répétition apporte l'effet de nivellement actuel (p. 16)
- toiture principale : la mise en place des éléments de tréteaux métalliques au droit de St André au niveau du gabarit permet d'obtenir la rigidité souhaitée (p. 17/18)
- stabilité latérale générale : le local nord et la galerie de la salle principale pourront être rigidifiés dans le sens nord sud au niveau des poteaux BA (p. 18)

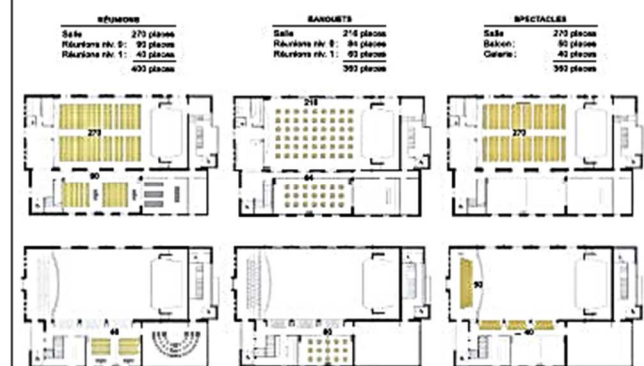


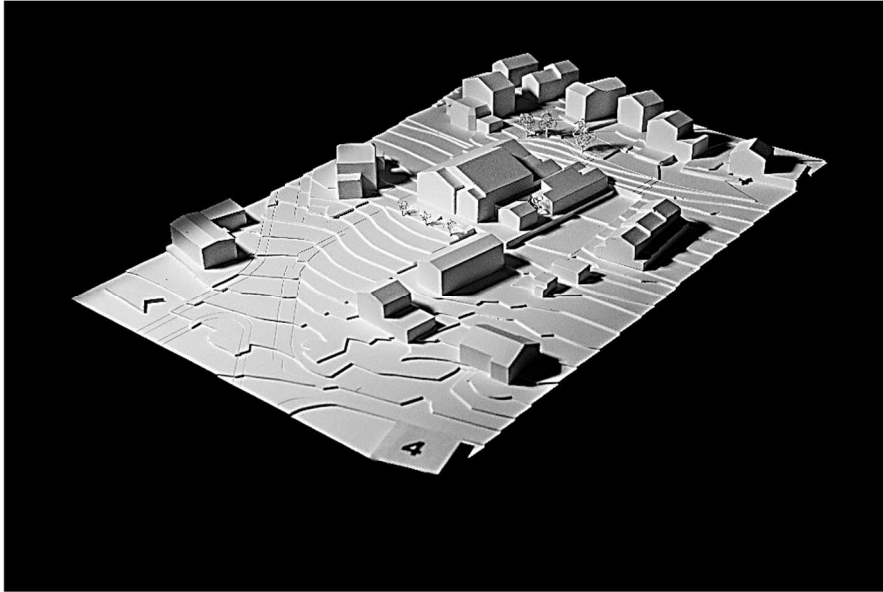
Les dalles nouvelles de l'annexe (niveau 2.0 et +4.5), de même que la dalle de toiture horizontale, seront réalisées en bois, pour renvoyer les charges supportées sur les structures existantes.

Les interventions nouvelles contribueront également à assurer cette stabilité et à reporter des charges au niveau de sol moyennant des fondations adaptées.

SCÉNARIOS

Les scénarios décrivent ce que le projet répond à la demande. La capacité accueillable de l'ensemble est, en effet, largement élargie, quelle que soit l'utilisation, soit, entre 360 et 400 places, et se sera vu sur les surfaces de la ferme, qui pourraient aussi être mises à disposition au besoin.





N° 4 LA RUCHE POLYVALENTE

Fr. 3'000.-

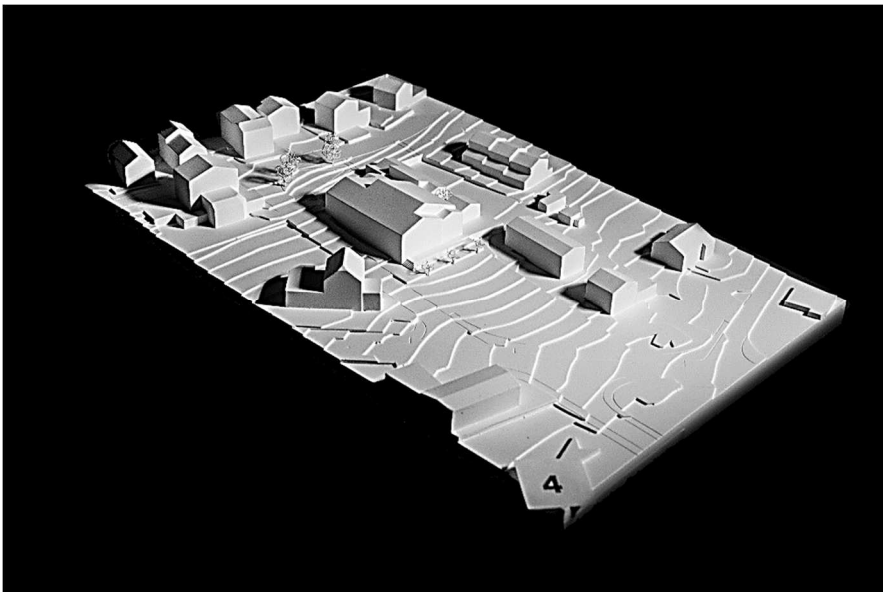
Auteurs : Michel Carron SA
Architecte
Riddes

Alpatec SA
Ingénieurs
Martigny

Collaborateurs :

Carron Michel
Soares Samuel

Fort André-Michel
Hugo Alain
Formaz Jacques
Saraiva Vitor
Ribeiro Bruno
Morais Gabriel
Brülhart Noé





1. Vue de la façade privée depuis le parking



2. Vue de la façade et l'extérieur

LA RUCHE POLYVALENTE

RIDDES - SALLE DE L'ABEILLE

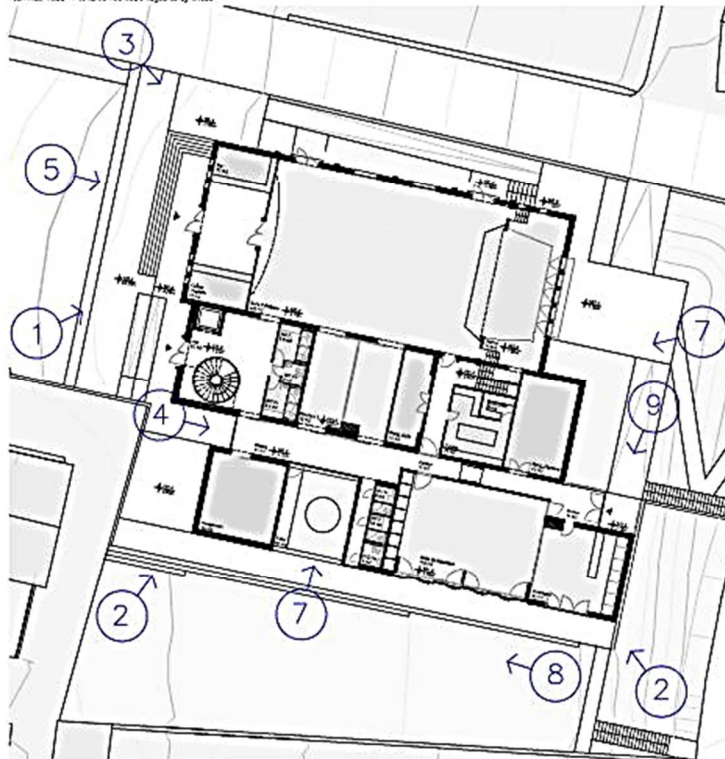
Transformation - Extension - Rénovation

La Salle de l'Abaille fait partie de l'âme du village de Ridde. Immeuble singulier par sa composition qui, dès ses débuts, a fait débat entre les habitants du village valaisan. Adoré ou détesté, après des décennies, la salle de l'Abaille a accueilli des centaines d'événements de toutes sortes, devenant une icône culturelle du village.

Implantation

L'implantation du bâtiment de la fanfare est faite du côté sud, sur une parcelle à l'abri de la route principale. Son entrée principale, du côté de la rue de l'Eglise, permet de différencier complètement les espaces entre la salle de spectacle et le bâtiment de la fanfare, offrant également un local au calme à l'extérieur pour la population de Ridde. De l'extérieur, le bâtiment existant n'ayant pas subi un grand changement, la salle de l'Abaille gardera la même image bien connue des villageois de Ridde. La soie en béton sur toute la longueur du bâtiment existant marque l'entrée de la Salle de l'Abaille. Un nouveau volume s'ajoute sur la terrasse, permettant l'installation d'un ascenseur. Un volume sobre qui accompagne les toits existants.

Plan Rec 1000 - Prêts de vue des images de synthèse



Plan de situation 1000



Plan topographique Rec 1000

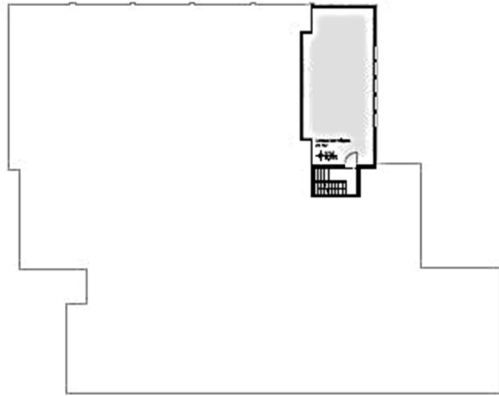




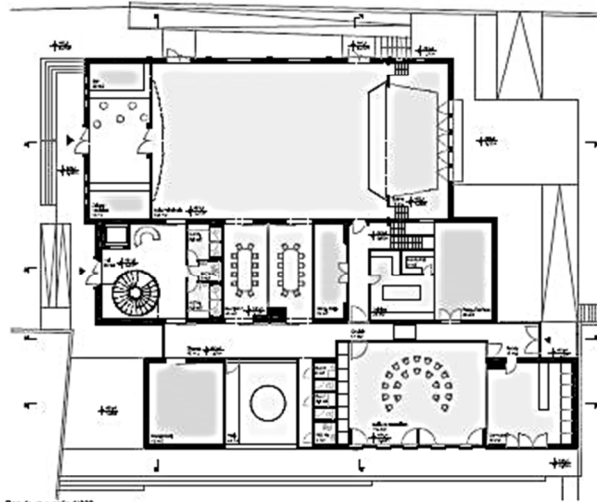
3. Vias en la Façade principal



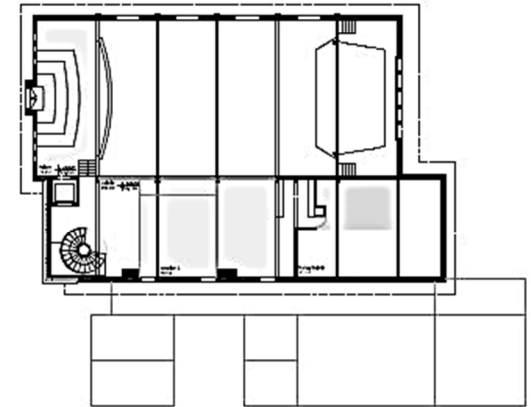
4. Vias en el interior en la estructura



Site plan 1:200



Floor plan 1:200



Floor plan 1:200



North facade 1:200



South facade 1:200



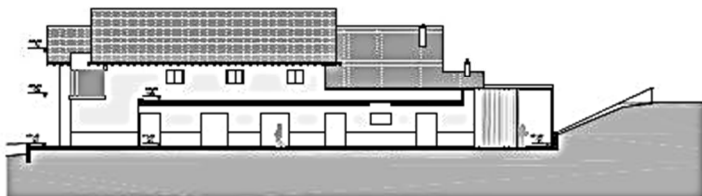
East facade 1:200



5. Vista de la Facada principal



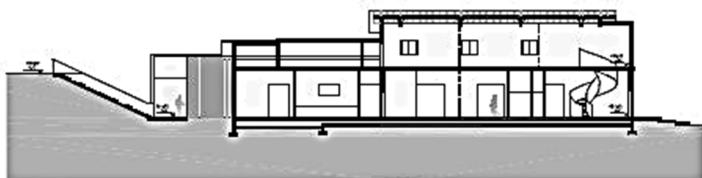
5. Vista de la escola i jacaranda



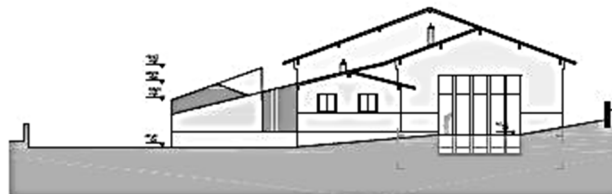
Corte C 1:200



Corte F 1:200



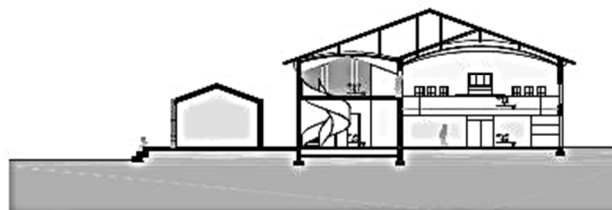
Corte B 1:200



Fachada est 1:200



Corte A 1:200



Corte E 1:200



Corte D 1:200

Planta N°2



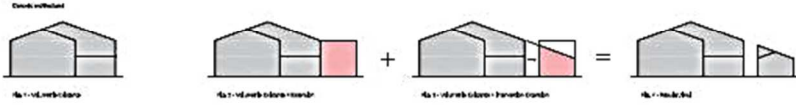
1. Vue de l'entrée de l'ouvrage



2. Vue du patio

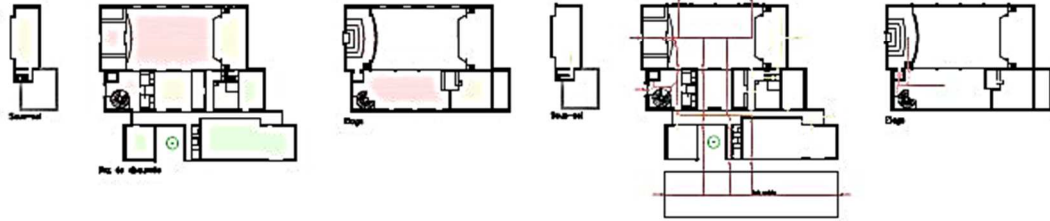


3. Vue de la zone prodigue pour manifestations et événements



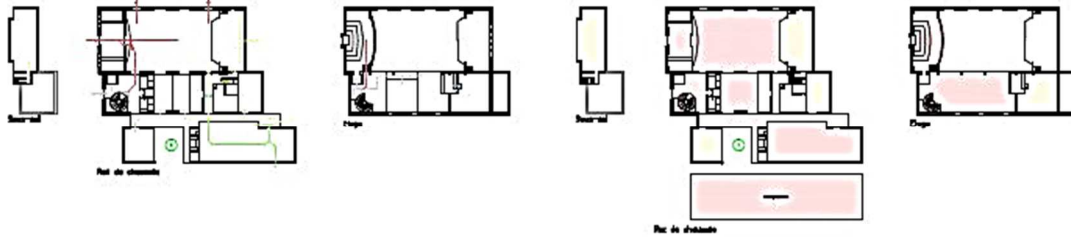
Organisation Générale
 Niveau Piège Niveau 1er
 Niveau 2ème Niveau 3ème

Créativité Grande Bibliothèque
 Niveau Piège Niveau 1er



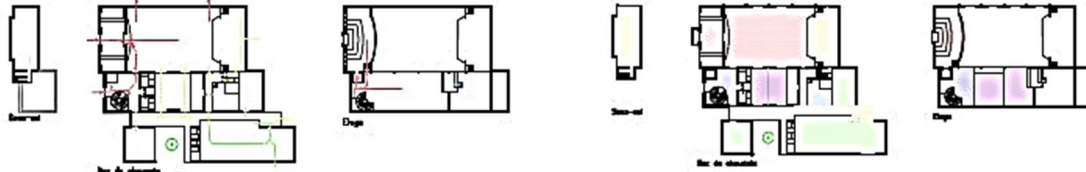
Créativité zone ateliers vidéo
 Niveau Piège Niveau 1er
 Niveau 2ème Niveau 3ème

Grande Bibliothèque
 Niveau Piège Niveau 1er



Organisation Générale
 Niveau Piège Niveau 1er
 Niveau 2ème Niveau 3ème

Organisation Générale
 Niveau Piège Niveau 1er
 Niveau 2ème Niveau 3ème



Volumétrie et Organisation

En réalisant nos contraintes et à la particularité de la ville de Montréal nous nous sommes fixé pour objectif de créer un espace de travail moderne et innovant. Les volumes ont été conçus de manière à créer une ambiance lumineuse et agréable. Les volumes ont été conçus de manière à créer une ambiance lumineuse et agréable. Les volumes ont été conçus de manière à créer une ambiance lumineuse et agréable.

À l'intérieur, les volumes ont été conçus de manière à créer une ambiance lumineuse et agréable. Les volumes ont été conçus de manière à créer une ambiance lumineuse et agréable. Les volumes ont été conçus de manière à créer une ambiance lumineuse et agréable. Les volumes ont été conçus de manière à créer une ambiance lumineuse et agréable.

Le volume de la terrasse est conçu de manière à créer une ambiance lumineuse et agréable. Les volumes ont été conçus de manière à créer une ambiance lumineuse et agréable. Les volumes ont été conçus de manière à créer une ambiance lumineuse et agréable.



Vue intérieure de la zone de médiation

